

chevêque sur le prêt à intérêt. Cette brochure, datée de Lyon, du 1<sup>er</sup> août 1763, et imprimée à Avignon, formait un in-8° de 93 pages, signé D. R. de Royer. C'était une réponse à une lettre pastorale de Mgr Malvin de Montazet, alors archevêque de Lyon, dans laquelle ce prélat avait traité cette question qui passionnait si fortement l'opinion publique à cette époque où le commerce de Lyon commençait à prendre une extension considérable. Le prêt à intérêt, même au taux légal, était considéré comme usure, et dès lors condamné par la plupart des Parlements (1).

Le clergé français, obéissant à la doctrine enseignée par les Pères de l'Eglise, était formellement opposé au prêt à intérêt.

Prost de Royer ne voulut pas laisser échapper cette occasion de réfuter cette fausse doctrine, et c'est ainsi qu'il écrivit son premier ouvrage.

Le style sobre en même temps que fleuri est parfois imagé, le raisonnement serré et concis de cet opuscule, nous montrent assez que tout en appartenant à la grande école de Fénelon, Prost de Royer n'a pas moins puisé quelques principes dans celle de l'Encyclopédie; de l'une, il a la tournure de la phrase et la richesse du langage; de l'autre, il a la déduction facile et nette,

Dans l'introduction de son ouvrage, Prost de Royer expose les raisons qui l'ont déterminé à écrire cette lettre, comment la Lettre pastorale du 30 juin 1763 avait ému le commerce lyonnais, et combien il croyait utile

(1) Prost de Royer ne fut pas le seul qui s'occupa de cette grave question ; car, le 2 août 1763, une sentence de la sénéchaussée de Lyon, condamna à être lacéré et brûlé un écrit ayant pour titre : *Observations d'un négociant de Lyon à son archevêque, sur la Lettre pastorale qu'il vient d'adresser à toits Us fidèles de son diocèse.*